

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Conseil Départemental de l'Isère
de l'Ordre des Médecins

Le mot du Président : « Un bon médecin est un médecin heureux ».

Chères consœurs, chers confrères, médecins de l'Isère,

En cette fin d'année, petit **retour sur le congrès du CNOM** qui s'est tenu mi-novembre à Paris. Notre délégation iséroise a trouvé autour du président François Arnault une équipe soudée et dynamique maîtrisant bien les enjeux de l'évolution de la profession, et la phrase de titre de cet éditorial résume à elle seule un des objectifs prioritaires de l'Ordre.

Les lignes bougent, doucement, avec des mesures à venir pour simplifier l'exercice des médecins au quotidien. En ces temps de démographie médicale totalement critique, le bureau de l'Ordre National souhaite des évolutions concrètes pour assurer à chaque médecin une vie professionnelle épanouie. Il faut absolument éviter l'épuisement et la désillusion des professionnels sur le terrain, en leur autorisant un exercice au plus près de leurs aspirations.

Je vous rappelle ci-dessous les **« 5 propositions pour élargir l'offre de soins, répondre aux besoins des patients et accroître l'attractivité de la profession »** (faites fin 2023 à l'adresse du ministre de la santé de l'époque, Aurélien Rousseau, je ne commenterai pas la valse ministérielle qui malheureusement se poursuit...). Le CDIOM y souscrit totalement, même si à l'heure actuelle, les textes réglementaires sont encore en attente ...

- 1. Rétablir la validation des acquis de l'expérience ordinaire (VAE)**
- 2. Débloquer le verrou de l'exercice exclusif d'une spécialité**
- 3. Permettre un exercice complémentaire en dehors de la spécialité**
- 4. Libérer la prescription des médecins (= limiter les prescriptions réservées)**
- 5. Réguler l'exercice de la « médecine esthétique ».**

Pour plus de détails sur ces propositions (merci aux confrères du Val d'Oise) : [ICI](#)

Vous trouverez sinon dans cette lettre d'information de décembre des brèves « à usage local » que la commission communication pense utiles et pertinentes à vous

transmettre, vous pouvez bien sûr nous faire des remarques à ce sujet. Celle-ci s'inscrit en complément des communications qui vous sont proposées par le CNOM (newsletter, communiqués, bulletins), souvent très informatifs, dont je vous recommande également la lecture.

A toutes et tous, de très belles et heureuses fêtes de fin d'année,

Bien confraternellement,

Dr Gilles Perrin, Président du CDIOM

Prochaine conférence du CDOM38 :

**" Que faire devant une suspicion de violence ou de maltraitance d'un mineur ?
Les Soignants et la protection des enfants, pourquoi et comment agir ? "**

**Mercredi 15 janvier 2025 à 19h30
Amphithéâtre central – Bâtiment Jean Roget
Faculté de médecine de Grenoble**

19h30 : apéritif d'accueil

20h : conférence ouverte à tous les soignants suivi d'un temps d'échange

Inscription préalable ici : [INSCRIPTION](#)

- Pourquoi agir ? Conséquences de la maltraitance sur la santé et le parcours de vie des enfants à court, moyen et long terme

Docteur Anne-Pascale Michard-Lenoir, UAPED CHU Grenoble

- Comment protéger au mieux les enfants et comment aider les parents ? Le dispositif de Protection de l'Enfance

Docteur Isabelle Gothié, pédiatre, Médecin Départemental de PMI, Référent Protection de l'Enfance, Département de l'Isère

- Signaux d'alerte et signes cliniques (non exhaustifs)

Docteur Anne-Pascale Michard-Lenoir

- Entre protection du patient mineur et secret médical, comment s'y retrouver ?

Monsieur Régis Deschamps, ancien avocat d'enfant. Directeur



de l'association *L'Enfant Bleu Isère, Enfance maltraitée, Maître de Conférences Associé en Droit Pénal à l'Université Grenoble Alpes*

Cette conférence vous est proposée par le Dr Catherine Tomasella, responsable de la commission Vigilances Violences Sécurité du CDOM38.



Retour sur la soirée " Transformons 3 solitaires en 3 solidaires " du 10 octobre dernier consacrée à la problématique des arrêts de travail longue durée

Une réunion d'échange à près de 100 participants, un buffet partagé très bien fourni (merci à tous d'avoir joué le jeu), une soirée riche d'échanges bien que trop courte... Nous espérons que cela a permis de mieux comprendre la problématique des arrêts longs, le rôle que chacun à jouer, et les avantages d'une communication précoce et parfois directe entre les différents médecins autour du patient...

L'intégralité de la présentation se trouve [ICI](#), avec le quizz et les présentations (mais sans les cas cliniques, pour ne pas divulguer).

Comme promis (et d'autant plus que le replay n'a malheureusement finalement pas pu être exploitable 😞, nous en sommes désolés), une deuxième soirée sera organisée dans le Nord Isère le mercredi 16 avril 2025, lieu encore à préciser.

Une saison 2 sera également consacrée aux arrêts longs des fonctionnaires (automne 2025).



**Certificats de décès : 2 modèles à utiliser à compter du 1er janvier 2025,
en format numérique de préférence**

Le premier modèle concerne les décès infantiles jusqu'à 364 jours de vie (enfants morts-nés exclus)

Le deuxième modèle concerne les décès à compter du 365ème jour de vie.

Seuls les renseignements médicaux changent, la partie administrative reste identique.

Pour établir un certificat de décès :

- Certificat numérique : l'établissement du certificat se fait

o en ligne sur CertDc : [ICI](#)

o sur le site Cert DC depuis votre navigateur ou bien via la plateforme Sisra

o sur l'application CertDc sur tablettes et smartphones

o sur le site internet d'une personne morale de droit public ou privé, ayant conclu une convention avec l'INSERM l'y autorisant.

- Certificat papier : le support papier doit désormais être exceptionnel, **en particulier il ne peut être utilisé si le décès survient en EHPAD ou en établissement de santé.**



Initiatives Iséroises



Association Isère Lien Ethique (ILE)

Vous êtes professionnel de santé libéral et vous avez besoin d'un éclairage éthique, en particulier pour une situation concernant des personnes vulnérables à domicile ou en établissement ?



L'association Isère Lien Ethique, association loi 1901, propose à ses adhérents de questionner son comité d'éthique, constitué de membres formés, issus des établissements et de personnes qualifiées (philosophe, juriste, sociologue, psychiatre).

Vous trouverez plus d'informations sur [la plaquette de présentation ILE](#), ainsi que sur [leur site](#) .

Mail de contact : contact@lienethique38.fr



La question déonto

Certificat médical pour la pratique du tir sportif, l'acquisition ou la détention d'une arme

Pratique du tir sportif

Article L.231-1 et L.231-2-3 du code du sport : Les fédérations sportives, après avis de la commission médicale, déterminent la nécessité ou non d'un Certificat médical d'Absence de Contre Indication (CACI), ainsi que sa périodicité, le contenu des examens médicaux, sa nature. Ce certificat permet la délivrance d'une licence ou la participation à une compétition sportive.

- La pratique du tir sportif nécessite la rédaction d'un CACI.
- Comme pour tout certificat, le médecin peut en refuser la délivrance même si celui-ci est prévu par un texte législatif si :

- . Il ne s'estime pas compétent pour l'établir.
- . La situation ou l'état de santé de la personne ne lui permet pas la délivrance.

Modèle de certificat disponible sur le [site de la Fédération française de tir sportif](#) - validité 12 mois

Acquisition ou détention d'une arme

Article L.312-6 du code de la sécurité intérieure : Toute personne physique demandant à acquérir ou à détenir une arme, doit produire un certificat médical récent de moins d'un mois attestant que son état clinique et psychique n'est pas incompatible avec la détention d'armes.

- Or, le dépistage des troubles du comportement est difficile et le constat du médecin ne peut être que ponctuel.

- Le rôle du médecin est de garantir à l'administration, à la date de délivrance du certificat, que les antécédents médicaux et psychologiques de la personne concernée, pour autant qu'il en a eu connaissance, ne constituent pas une contre-indication à l'acquisition ou la détention d'arme.

Le certificat médical MDPH vous questionne ?



Dans la suite de la conférence organisée par le CDOM38, le département de l'Isère et la MDPH de l'Isère le 21 mars 2024 , voici :

- Un document d'aide à la pratique concernant le rôle de la MDPH et les prestations attribuées par la CDAPH,

- Un tutoriel vidéo de 7min pour aider au remplissage du certificat MDPH.

Vous pouvez aussi contacter l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH par l'intermédiaire des adresses mails suivantes :

ems.adulte@isere.fr pour les situations de personnes adultes en situation de handicap,

ems.enfant@isere.fr pour les situations d'enfants en situation de handicap.

Campagne de vaccination HPV - collèges de l'Isère : recherche de médecins volontaires !



Le Conseil Départemental de l'Isère poursuit sa mobilisation pour la vaccination HPV au sein des collèges, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat :

- En AuRA, la vaccination est ouverte aux jeunes de 11 à 14 ans (et non plus uniquement aux élèves de 5ème).
- La campagne de vaccination s'étendra du 9 janvier au 14 février 2025.
- Une seule campagne cette année : les élèves primovaccinés recevront leur seconde dose lors de la campagne de l'année prochaine.
- Une équipe de vaccination doit comprendre un responsable médical (médecin / sage-femme).

Le département recherche des médecins volontaires (vacation rémunérée au taux horaire brut de 75€/h si médecin actif, 50€/h si retraité (*depuis moins de 3 ans*) ou étudiant – il faut être inscrit à l'Ordre ou titulaire d'une licence de remplacement et disposer d'une RCP).

[Je donne mes disponibilités ici](#) (Si vous souhaitez vacciner uniquement dans un secteur spécifique ou dans certains établissements, merci de le préciser dans le questionnaire°).

Le planning vaccinateurs sera communiqué vers la mi-décembre.

Merci de votre aide.

Aide aux travaux de thèse



Dans le cadre du projet de loi sur la fin de vie en cours d'élaboration, le recueil des attentes des patients est important.

L'objet de ce travail de thèse est de recueillir (via un questionnaire) l'avis des patients ayant une problématique oncologique pour déterminer quel professionnel serait selon eux le mieux placé pour parler de la planification anticipée des soins.

Monsieur Jérémy Lascaux sollicite donc les médecins isérois pour placer dans leurs salles d'attente une affiche à destination de leurs patients atteints d'une pathologie oncologique et mettre à leur disposition si besoin un questionnaire papier.

L'affiche est disponible ici : [affiche salle d'attente](#). Elle permet d'accéder à un questionnaire via un QR Code présent sur l'affiche, le questionnaire étant également disponible au format papier : [questionnaire version papier](#) (à renvoyer à lascauxgg@gmail.com).

Si besoin, l'affiche, le questionnaire en version papier, ainsi que le protocole de recherche sont disponibles sur ce [lien](#) .

Merci d'avance pour l'aide que vous apporterez à ce futur confrère.

Vous êtes Médecin retraité (ou futur retraité...), et vous avez envie de solidarité en cette fin d'année ? SLIM38 est fait pour vous !

Mise en lumière d'un beau dispositif : SLIM 38 ou « Solidarité Logement Intergénérationnelle Médecine 38 ». Ce dispositif d'entraide solidaire vise à proposer un hébergement aux étudiant(e)s en médecine de la faculté de Grenoble, qui sont parfois contraints pour se loger, financièrement mais également du fait de stages courts parfois éloignés de leur résidence.

Pour devenir logeur :

- avoir 60 ans ou plus
- mettre à disposition une chambre ou plus avec un accès internet.
- l'étudiant s'engage à rendre de menus services si besoin, et participer aux frais de fonctionnement (de 50 à 150 euros).

Plus d'informations [ICI](#)

Si vous êtes intéressé, contactez :

- l'entraide du CDOM38 : entraide.38@ordre.medecin.fr
 - l'association des médecins retraités MR38 : contact.mr38@gmail.com
- en laissant vos coordonnées téléphoniques.



Vous êtes jeune étudiant en médecine

Vous logez chez un médecin senior qui vous propose une chambre meublée, en contrepartie de votre présence, de petites aides, d'échanges et d'une contribution minimale aux charges.

Les professionnels de l'association DiGi vous accompagnent tout au long de votre cohabitation.

www.digi38.org

04 76 03 24 18



LES PARTENAIRES DE SLIM38



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)